

**Délibération N° 2018-70**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** la convention portant création, organisation et fonctionnement de la bibliothèque inter-établissements Diderot de Lyon, et notamment son article 8 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** la délibération 2013-112 en date du 28 octobre 2013 portant désignation des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers de l'université Lyon 2 au Conseil documentaire de la BIE Diderot ;

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation de la désignation des représentants des enseignants-chercheurs et enseignants au sein du Conseil documentaire de la BIE Diderot.**

**Article 1** : les membres des collèges A et B du Conseil d'administration approuvent la désignation des représentants des enseignants-chercheurs et enseignants au sein du Conseil documentaire de la B.I.E. Diderot :

Madame Michèle CLEMENT  
Monsieur Vincent RENNER  
Monsieur Pierre VERNUS

Membres en exercice des collèges A et B : 14  
Présents et représentés des collèges A et B : 11

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres des collèges A et B.

**Article 2** : La désignation des représentants des usagers du Conseil d'administration est reportée au prochain Conseil d'administration, afin de permettre aux élu.es étudiant.es de proposer des candidatures

Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> octobre 2018  
La Présidente de l'Université Lyon 2

Vincent FABRE  
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.